

LA MAITRISE D'ŒUVRE : SUIVI DE CHANTIER



Journée technique d'information et d'échanges
14 Mai 2019 - Le Broc (63)

Contexte

Le suivi de chantier est une phase essentielle à la réussite des travaux en rivière. En effet, les interventions en milieu naturel sont complexes et nécessitent une bonne réactivité ainsi que des compétences spécifiques. De plus, les entreprises travaillant sur les cours d'eau ne sont pas toutes spécialisées, ce qui rend essentiel le suivi de leur action au cours du chantier afin d'éviter certains écueils et obtenir un résultat satisfaisant. Les collectivités qui se lancent dans des travaux peuvent en assurer le suivi en interne, déléguer cette action au maître d'œuvre ou s'appuyer sur un assistant à maître d'ouvrage (AMO).

En cas de délégation, une bonne organisation entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage est importante. Pour des suivis en interne, les agents de la collectivité doivent posséder des compétences spécifiques à cette phase de projet.

Enfin, dans le cadre d'un projet conçu par un bureau d'étude prestataire, un suivi de chantier réalisé en interne nécessite une bonne appropriation du projet par le technicien de la collectivité.



Visite d'un chantier sur la Turdine ©ARRA²

Objectifs

- > Préciser les rôles et responsabilités des parties prenantes d'un chantier,
- > Rappeler les principales règles de sécurité sur un chantier,
- > À travers des retours d'expérience, donner des pistes pour savoir dans quels cas déléguer la maîtrise d'œuvre et quelles sont les compétences nécessaires pour un suivi de chantier en interne,
- > Définir l'organisation entre MOE, AMO et MOA,
- > Présenter les écueils à éviter dans le suivi de chantier.

Public

Elus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études.

Inscriptions en ligne jusqu'au 09/05 sur :
<https://forms.gle/G5kKQL32yF2v5uNJ8>

en partenariat avec :



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG

PROGRAMME

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 TRAVAUX EN RIVIÈRE : RÔLES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

Différents acteurs interviennent lors d'un chantier en rivière : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, parfois assistants à maîtrise d'ouvrage. Quels sont leurs rôles et responsabilités lors du chantier ? Quelles sont les règles de sécurité à respecter ? Comment sécuriser les marchés ?

> *Laure SEMBLAT - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies*

11H30 CONVENTION DE MANDAT : UNE QUASI-DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE, L'EXEMPLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Contrat de Rivière Semène porté par le SICALA Haute-Loire, la communauté de communes des Monts du Pilat, maître d'ouvrage des opérations prévues sur son territoire et non adhérentes au syndicat, a souhaité confier au SICALA le suivi et la conduite des travaux de restauration des cours d'eau. Les relations entre les 2 EPCI ont ainsi été formalisées dans une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

> *Jonathan RUSSIER - Syndicat Intercommunal de gestion de la Loire et de ses Affluents (43)*

12H15 DÉJEUNER

14H00 ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE D'UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre d'un projet de suppression de plan d'eau en fond de talweg et de reméandrage du ruisseau, la collectivité et le bureau d'étude ont travaillé ensemble à l'élaboration technique du projet de restauration. La collectivité a assuré le suivi en interne des travaux tout en restant en étroite relation avec le bureau d'étude.

> *Marc CLADIERE - Ambert Livradois Forez (63) & Joseph THIOLLIER - CESAME BE*

15H00 MAITRISE D'ŒUVRE INTERNE

Dans le cadre de plusieurs projets de restauration de la continuité écologique, une collectivité et la structure porteuse du Contrat Territorial ont fait le choix d'internaliser la totalité de la phase préalable aux travaux (étude de scénarios, AVP, PRO) puis le suivi des chantiers. La structure porteuse du Contrat Territorial a assuré une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une collectivité qui a conservé la maîtrise d'œuvre en interne.

> *Vincent JOURDAN - Communauté de communes Saint-Pourçain, Sioule, Limagne (03)*

15H45 MAITRISE D'ŒUVRE INTERNE OU EXTERNE - DISCUSSION AVEC UN TECHNICIEN RIVIÈRES

Retour d'expérience de différents chantiers réalisés en maîtrise d'œuvre interne ou externe, en fonction de la complexité des interventions.

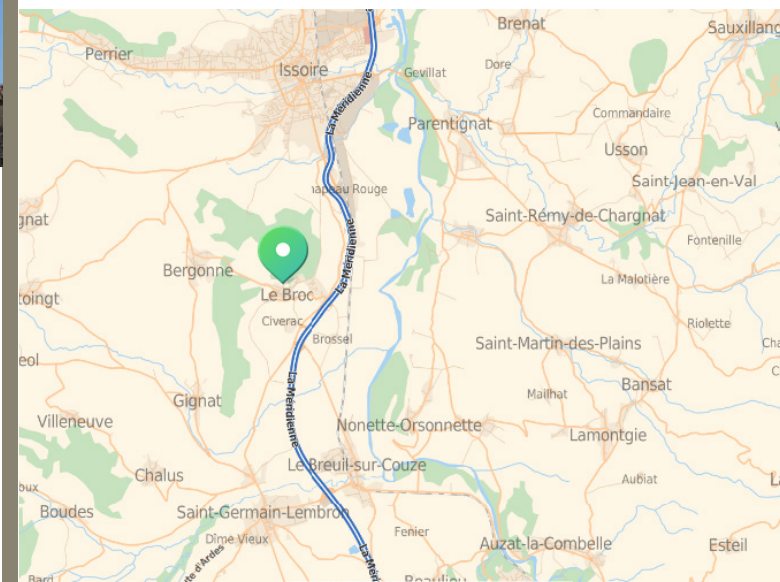
> *Aurélien MATHEVON - Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (63)*

16H30 FIN DE JOURNÉE

PLAN D'ACCÈS



Salle panoramique du Broc
Rue du Clos de la Chaux
63 500 LE BROC



Préparer votre voyage en suivant [ce lien](#).

FRAIS D'INSCRIPTION

Voici les nouveaux tarifs d'inscription à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- | | |
|---|---|
| > Adhérent sans activité professionnelle 30 € | > Non adhérent sans activité professionnelle 50 € |
| > Adhérent en activité professionnelle 80 € | > Non adhérent en activité professionnelle 150 € |

Cette journée technique est subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. La contribution financière des participants correspond à la part non subventionnée. Elle représente proportionnellement le financement des coûts externes : traiteur, salle, frais d'accueil, impressions, etc... et est indispensable pour l'équilibre du budget.

Annulation : toute inscription qui n'aura pas été annulée 3 jours avant la date de la rencontre devra être réglée. En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre au sein de la même structure. Ce remplacement devra être notifié avant la date de la journée.